

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 59 (Rect)

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, Mme Chapelier, M. Christophe, M. Bournazel, M. El Guerrab, M. Euzet, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran, Mme Kuric, M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Louis, Mme Magnier, Mme Valérie Petit, M. Potterie, Mme Sage et M. Becht

ARTICLE 32 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et de conseil »

les mots :

« , de conseil, d'audit et d'évaluation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les membres du groupe Agir ensemble souhaitent rétablir la possibilité donnée à la CNSA de « jouer un rôle d'audit et d'évaluation » auprès des services départementaux chargés de la gestion des droits et des prestations légales de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Cette mission d'accompagnement a été supprimée par le Sénat. Face à l'hétérogénéité constatée entre les départements dans le versement des prestations d'autonomie, elle concrétise pourtant la volonté d'un renforcement de l'équité dans les territoires de notre politique de l'autonomie, ce qu'incarne la création de la cinquième branche.